

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 719 657 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.07.1996 Bulletin 1996/27

(51) Int. Cl.⁶: **B42F 7/08**

(21) Numéro de dépôt: **95420369.1**

(22) Date de dépôt: **28.12.1995**

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB LI NL

(72) Inventeur: **Gerriet, Jacques**
F-27380 Fleury sur Andelle (FR)

(30) Priorité: **30.12.1994 FR 9416020**

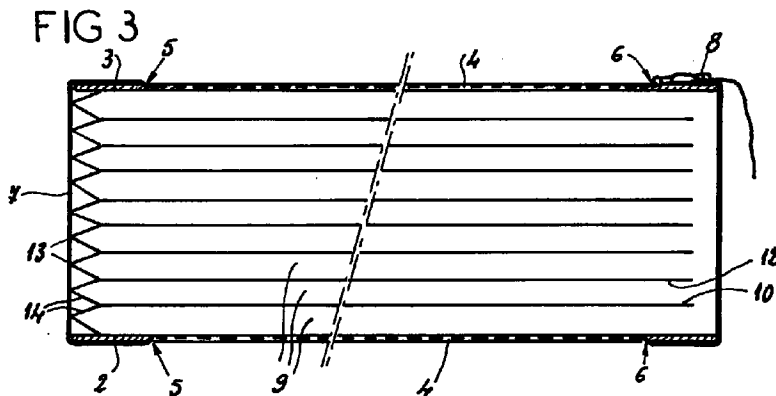
(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU
BP 3011
69392 Lyon Cédex 03 (FR)

(71) Demandeur: **ARIANEX SYSTEMES**
F-27300 Bernay (FR)

(54) Chemise à sangle pour le classement de documents

(57) Cette chemise à sangle contient une pluralité de chemises intérieures (9) collées les unes sur les autres, avec une réserve d'encollage (14) à proximité de leur pliure (13), à la façon d'un trieur, les plats des deux chemises (9) inférieure et supérieure étant fixés sur les faces intérieures respectivement du plat inférieur (2) et du plat

supérieur (3) du classeur, les bords des chemises présentant des pliures (13) et se comportant, compte tenu des réserves d'encollage (14), à la façon d'un soufflet d'épaisseur variable, formant le dos proprement dit de la chemise à sangle.



EP 0 719 657 A1

Description

La présente invention a pour objet une chemise à sangle pour le classement de documents.

Une chemise à sangle comprend deux panneaux ou plats, inférieur et supérieur réunis par un dos d'épaisseur réglable en fonction de l'épaisseur des documents à classer. Les deux plats présentent chacun, dans leur épaisseur, un tunnel orienté dans le sens de la largeur et destiné au passage d'une sangle. Cette sangle passe derrière le dos de la chemise, et est destinée à venir se refermer après passage sur la face du classeur opposé du haut dos, en position fermée de celui-ci. Le dos est constitué par un prolongement de l'un des plats, par exemple un prolongement du plat supérieur, qui vient s'engager dans une fente débouchant dans l'un des bords de l'autre plat, et plus précisément du plat inférieur.

Cette technique nécessite que le plat inférieur soit double, pour permettre le ménagement de la fente pour l'engagement du dos d'une valeur plus ou moins importante. En outre, cette solution n'est pas très pratique, car le dos possède relativement peu de souplesse, et doit subir des contraintes de pliage pour l'adapter à différentes épaisseurs de documents à classer.

Les chemises à sangle sont pratiques en ce sens qu'une fois les documents rangés dans la chemise, celle-ci est fermée de façon sûre par la sangle, ce qui évite tout risque d'ouverture accidentelle de la chemise. Toutefois, les chemises à sangle connues présentent l'inconvénient de ne pas permettre un classement des différents documents à l'intérieur même de la chemise, sauf à placer à l'intérieur de la chemise des sous-chemises contenant chacune une série déterminée de documents. Toutefois, l'accès à ces sous-chemises n'est pas instantané car elles ne sont pas immédiatement identifiables lorsqu'elles sont toutes superposées.

Le but de l'invention est de fournir une chemise à sangle de structure simple, dont l'épaisseur du dos soit réglable et immédiatement adaptable à l'épaisseur des documents conditionnés, et dont la structure intérieure permette le classement des documents avec possibilité de tri de ceux-ci.

A cet effet, la chemise à sangle qu'elle concerne, du type précité est caractérisée en ce qu'elle contient une pluralité de chemises intérieures collées les unes sur les autres, avec une réserve d'encollage à proximité de leur pliure, à la façon d'un trieur, les plats des deux chemises inférieure et supérieure étant fixés sur les faces intérieures respectivement du plat inférieur et du plat supérieur du classeur, les bords des chemises présentant des pliures et se comportant, compte tenu des réserves d'encollage, à la façon d'un soufflet d'épaisseur variable, formant le dos proprement dit de la chemise à sangle.

Il est intéressant de noter que ce sont les dos des différentes chemises contenues dans la chemise à sangle qui, formant une structure en soufflet, constituent le dos proprement dit de la chemise à sangle. Cette structure évite d'avoir à disposer d'un dos spécifique constitué par le prolongement de l'un des plats, et permet de sim-

plifier la structure de l'autre plat, puisqu'il n'est plus nécessaire de prévoir pour celle-ci une double épaisseur servant au ménagement d'une fente. En outre, cette chemise à sangle est très pratique compte tenu des possibilités de classement qu'elle offre pour les documents qu'elle est destinée à contenir.

Suivant une forme avantageuse d'exécution de cette chemise à sangle, les bords des deux plats de chaque chemise intérieure opposés à la pliure comportent chacun une découpe longitudinale, s'étendant à partir du bord inférieur, les deux découpes étant de longueurs différentes pour les deux plats, celle du plat inférieur étant plus courte que celle du plat supérieur.

Les chemises intérieures se comportent alors à la façon d'un trieur, ce qui permet un accès immédiat, compte tenu du décalage des découpes, à une chemise intérieure et aux documents qu'elle contient.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette chemise à sangle :

Figure 1 en est une vue en perspective en position fermée ;

Figure 2 en est une vue en perspective en position ouverte ;

Figures 3 et 4 en sont deux vues en coupe transversale selon la ligne III-III de figure 1 respectivement lorsque la chemise à sangle contient un nombre important de documents et lorsqu'elle contient un nombre inférieur de documents.

La chemise à sangle représentée au dessin comprend deux panneaux ou plats, c'est-à-dire un plat inférieur 2 et un plat supérieur 3 de forme rectangulaire et réalisés par exemple en carton renforcé, avec éventuellement un revêtement assurant la finition. Chacun des deux plats 2 et 3 comporte, dans son épaisseur, un tunnel 4 orienté transversalement, débouchant par deux fentes 5 et 6 à proximité des deux bords longitudinaux du plat considéré. Le tunnel 4 de chaque plat 2, 3 sert au passage d'une sangle 7, dont une extrémité est équipée d'une boucle 8. Cette sangle 7, partant de la boucle 8, s'étend à travers le tunnel 4 du plat 3, passe derrière le dos de la chemise, pénètre dans le tunnel 4 du plat 2, puis, en position de fermeture de la chemise, passe sur le bord de celle-ci opposé au dos avant de venir se refermer sur elle-même par passage dans la boucle 8. A l'intérieur de la chemise à sangle sont disposées des chemises intérieures 9, dont chacune comporte un plat inférieur 10 et un plat supérieur 12 séparés par une pure 13. Les chemises 9, qui sont au nombre de neuf dans la forme d'exécution représentée au dessin, sont superposées et collées les unes sur les autres, avec ménagement d'une réserve d'encollage 14 dans la zone proche de leurs pliures respectives 13. Le plat inférieur 10 de la chemise inférieure 9 et le plat supérieur 12 de la chemise supérieure 9 sont fixés, par collage par exemple, respec-

tivement sur le plat inférieur 2 et sur le plat supérieur 3 de la chemise à sangle.

Le ménagement des réserves d'encollage 14 entre les chemises intérieures 9 permet de disposer d'une souplesse au niveau des pliures 13, permettant à ces réserves d'encollage de se déformer lors du remplissage en documents, à la façon d'un accordéon.

Pour des raisons de clarté du dessin, aux figures 3 et 4, les plats 10 et 12 des différentes chemises intérieures n'ont pas été représentés de façon distincte, la superposition de deux plats 10 et 12 étant schématisée par un seul trait.

Il ressort clairement du dessin que la chemise à sangle selon l'invention ne comporte pas de dos spécifique comme tel est le cas habituellement, le dos étant constitué par les parties postérieures des chemises intérieures 9, c'est-à-dire les parties des chemises comportant les pures 13.

En outre, les bords des deux plats 10, 12 de chaque chemise intérieure 9, opposés à la pliure 13 comportent chacun une découpe longitudinale respectivement 15, 16, s'étendant à partir du bord inférieur. Il est à noter que la longueur de la découpe 15 du plat inférieur 10 est plus courte que la longueur de la découpe 16 du plat supérieur 12. Ceci permet, lorsque les différentes chemises intérieures sont superposées, de disposer d'un système d'onglets permettant un accès immédiat à chaque chemise intérieure, compte tenu du décalage des découpes 15, 16 des différentes chemises 9. Cela permet à l'ensemble des chemises intérieures 9 de jouer un rôle de trieur.

Les figures 3 et 4 représentent la même chemise à sangle dans le cas où celle-ci contient un nombre important de documents, et dans le cas où celle-ci est pratiquement vide.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant une chemise à sangle dont la structure du dos est simplifiée, tout en possédant une grande latitude de variation d'épaisseur, et qui permet un classement des documents qu'elle contient.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette chemise à sangle décrite ci-dessus à titre d'exemple, elle en embrasse au contraire toutes les variantes. C'est ainsi notamment que le nombre de chemises intérieures contenues dans la chemise à sangle pourrait être différent, ou que les découpes que comportent les plats des chemises intérieures pourraient être différentes sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

Revendications

1. Chemise à sangle du type comprenant deux panneaux ou plats, inférieur (2) et supérieur (3) réunis par un dos d'épaisseur réglable en fonction de l'épaisseur des documents à classer, les deux plats présentant chacun, dans leur épaisseur, un tunnel (4) orienté dans le sens de la largeur pour le pas-

sage d'une sangle (7), qui passe derrière le dos et est destinée à passer sur la face du classeur opposée au dos, en position fermée de celui-ci, caractérisée en ce qu'elle contient une pluralité de chemises intérieures (9) collées les unes sur les autres, avec une réserve d'encollage (14) à proximité de leur pliure (13), à la façon d'un trieur, les plats des deux chemises (9) inférieure et supérieure étant fixés sur les faces intérieures respectivement du plat inférieur (2) et du plat supérieur (3) du classeur, les bords des chemises présentant des pures (13) et se comportant, compte tenu des réserves d'encollage (14), à la façon d'un soufflet d'épaisseur variable, formant le dos proprement dit de la chemise à sangle.

2. Chemise à sangle selon la revendication 1, caractérisée en ce que les bords des deux plats (10, 12) de chaque chemise intérieure opposés à la pliure comportent chacun une découpe longitudinale (15, 16), s'étendant à partir du bord inférieur, les deux découpes (15, 16) étant de longueurs différentes pour les deux plats, celle (15) du plat inférieur (10) étant plus courte que celle (16) du plat supérieur (12).

FIG 1

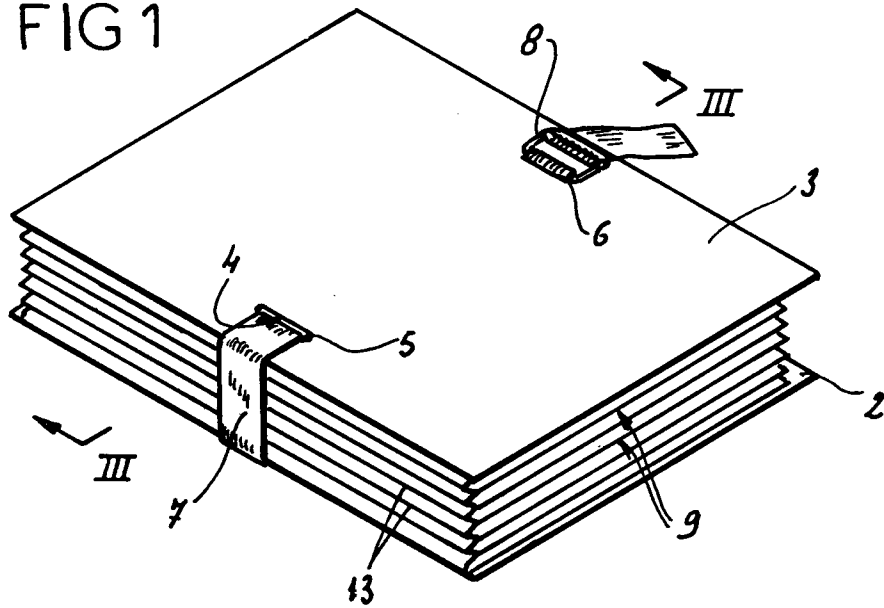


FIG 2

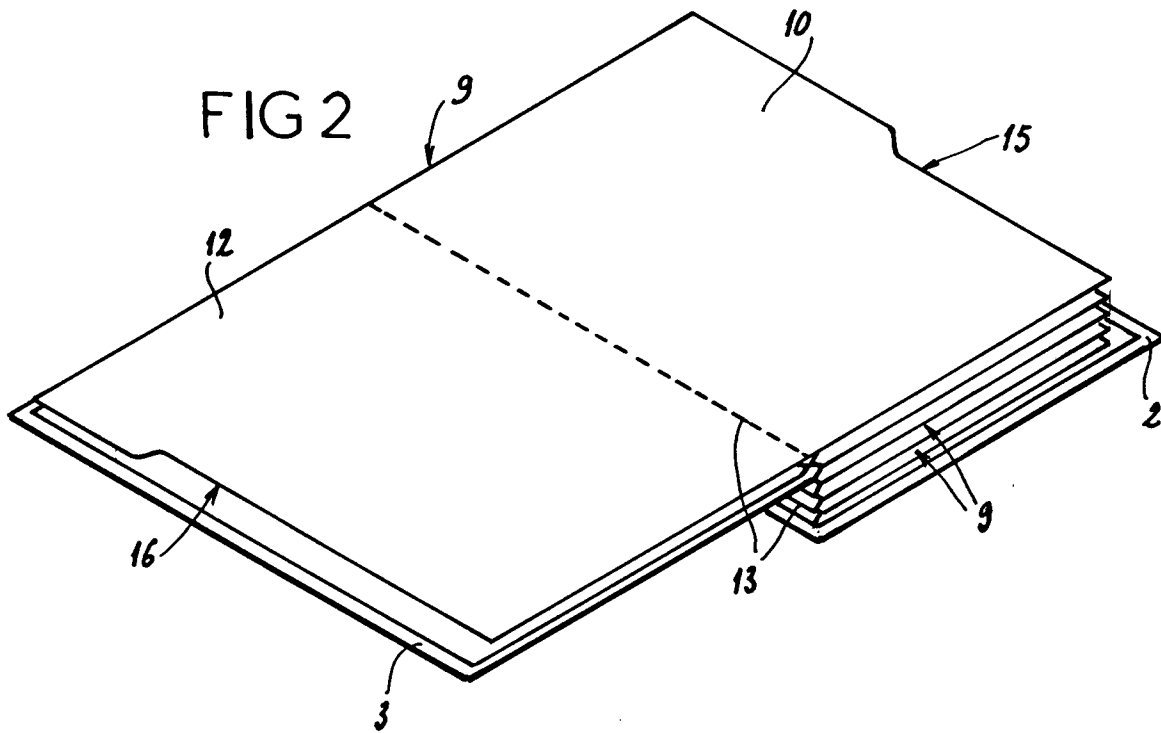


FIG 3

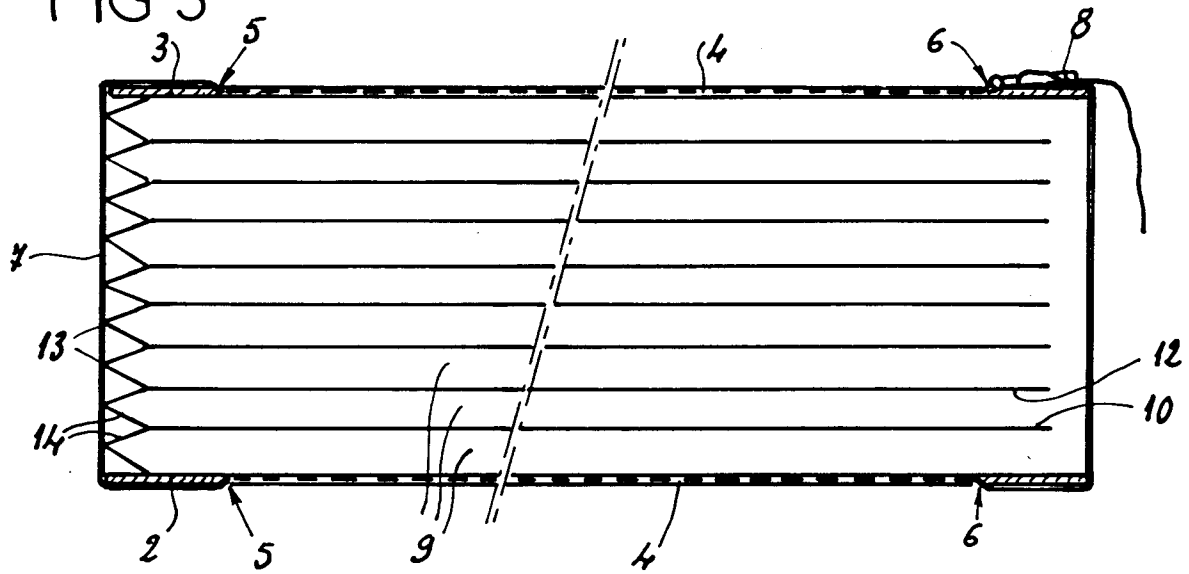
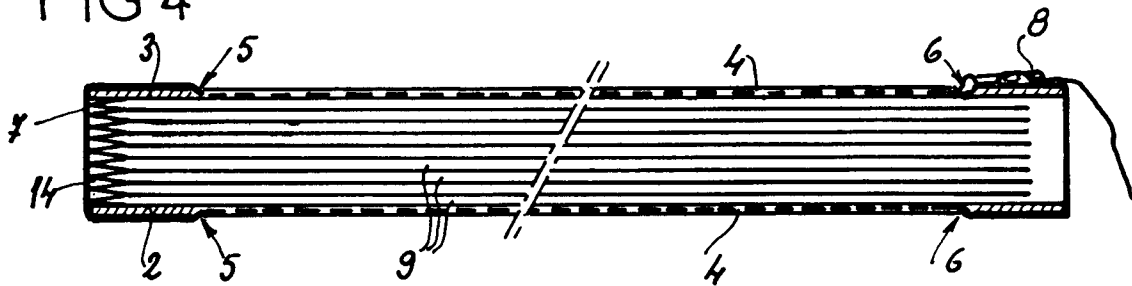


FIG 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 42 0369

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	FR-A-2 508 388 (ETABLISSEMENTS F. NICOLLET) * le document en entier *	1	B42F7/08
Y	DE-U-93 10 663 (SOCIATA LUXORD) * le document en entier *	1	
A	FR-A-1 430 337 (TREILLET) * le document en entier *	1	
A	US-A-2 359 473 (FRY) * le document en entier *	1	
A	FR-A-2 278 500 (SUPARIOR) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		23 Avril 1996	Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.82 (P04C02)